



A.S. P. NATATION

Convention de Formation BNSSA 2025/2026

1/2

Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique :

(Le BNSSA est le diplôme du nageur sauveteur. Il permet « au titulaire majeur » de surveiller des piscines privées, des plages publiques ou privées, la surveillance des piscines publiques. Pour garder la validité du BNSSA, un examen de contrôle tous les 5 ans et une formation continue du PSE1 annuelle est obligatoire).

Convention entre ;

L'Association Sportive Police Section Natation (ASP Natation) représentée par Monsieur Richard MAILHE Président ;

Et le stagiaire, (doit avoir 17 ans minimum le jour de l'examen)

Nom, Prénom : né(e) le :

Représentant légal si le stagiaire est mineur,

Nom, Prénom :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'ASP Natation dispensera au stagiaire la formation lui permettant d'obtenir (sous réserve de succès à l'examen) le BNSSA.

L'ASP Natation s'engage à former le stagiaire au BNSSA, la formation au sauvetage aquatique ainsi qu'à la réglementation pour un coût total de 550 euros (Licence Aqualove Sauvetage inclus).

La fiche d'inscription jointe, doit être complétée par le stagiaire (ou le parent si celui-ci n'a que 17 ans). Elle devra être remise à l'ASP Natation accompagnée du Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation et du sauvetage, d'une photo d'identité, du règlement et de la présente convention.

La formation aquatique sera assurée par Andy OSMAN diplômé BEESAN.

2/2

Elle se déroulera à la piscine Jean Vives entre le 15 septembre 2025 et courant juin 2026 à raison de deux séances de natation par semaine (lundi et jeudi de 20 h à 21 h 30) hors vacances scolaire et en fonction des dates d'examen communiquées par la préfecture.

L'Équipe pédagogique d'Aqualove Sauvetage formera le stagiaire à la réglementation.

Le stagiaire devra être présent à l'ensemble des cours théoriques et pratiques. Toute absence non justifiée sera passible d'une exclusion de la formation et de la non-présentation à l'examen.

En cas d'absence pour raison médicale, le stagiaire devra fournir un certificat médical dans les 48 heures.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'exclusion ni en cas de désistement du stagiaire.

Pendant la durée de l'action de formation, le stagiaire sera sous la responsabilité des formateurs.

Le stagiaire est tenu de respecter les règles en vigueur dans les structures d'accueil des sessions de formation, en matière d'hygiène, de sécurité et de vie collective.

Fait en 2 exemplaires.

A Montpellier le :

Le président ASP Natation

Le stagiaire et son représentant légal si mineur
(Lu et approuvé et signature)

FICHE D'INSCRIPTION
FORMATION AU BNSSA 2025/2026

Le Stagiaire :

Nom : Prénom :
Date et lieu de naissance :
Profession :
Téléphone :
Mail :
Adresse complète :
.....

Le représentant légal (si stagiaire mineur) :

Nom : Prénom :
Téléphone : Travail :
Mail :
Adresse complète :
.....

Joindre à la fiche d'inscription :

- Le règlement, un Certificat Médical et une photo d'identité.

Cout total de la formation : 550 euros

Règlement par chèques, chèques vacances ou coupons sport.